

Mise en ligne : 17 décembre 2016.
Dernière modification : 1^{er} mai 2021.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE CHARBONNIÈRE DU NORD-AFRICAIN filiale des Affréteurs réunis

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Affreteurs_reunis.pdf

CONSTITUTION

Compagnie charbonnière du Nord-Africain
(*Le Sémaphore algérien*, 30 décembre 1919)

Une importante société anonyme a été fondée, sous la raison sociale « Compagnie charbonnière du Nord-Africain » et au capital de 3 millions de francs, par MM. Albert et Raoul Teddé, demeurant tous à Bône, qui avaient déjà formé dans cette ville la société en nom collectif Teddé frères. Le siège de leur nouvelle société est à Paris, 75, avenue des Champs-Élysées, une succursale sera installée à Alger, boulevard Carnot, 9, et à l'arrière-port de l'Agha, dans les anciens locaux et entrepôts occupés par la Société Teddé frères.

CONSTITUTION

Compagnie charbonnière du Nord-Africain
(*La Journée industrielle*, 31 décembre 1919)

Société anonyme ayant pour objet l'importation et la vente dans les colonies françaises ou pays de protectorat français, de tous charbons français et étrangers ; l'industrie, le commerce et la fabrication d'agglomérés de houilles ; le chargement, le déchargement de tous navires pour son propre compte ou pour le compte de tiers.

Le siège est à Paris, 73, avenue des Champs-Élysées. Le capital est fixé à trois millions, en actions de 300 fr., sur lesquelles 2.800 rémunèrent les apports.

Les premiers administrateurs sont : MM. *Michel-Louis* Binachon, industriel, à Paris, 2, rue Pierre-Curie ; *Louis-Auguste* Brichaux ¹, industriel, à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), 9, rue de l'Océan ; *Joseph* Brichaux ², ingénieur de l'École centrale de Paris, à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure) rue Ville-ès-Martin, 81 bis ; *Edgard* Brisson ingénieur, à El-Biar (Algérie) ; *Julien* Laurens ³, armateur, à Alger, 1, rue Arago ; *Jean* Stern, armateur, à Paris, 22, avenue du Bois ; *Albert-Georges-Yves* Teddé, négociant en charbons, à Bône (Algérie), cours Jérôme-Bertagna, 4 ; et *Raoul* Teddé, négociant en charbons, à Bône (Algérie), rue du Capitaine-Génova, 9.

CONSTITUTION

Compagnie charbonnière du Nord-Africain.

¹ Louis Brichaux (1871-1945) : associé en 1901 avec son beau-frère Michel Binachon dans Brichaux et Binachon, négoce de combustibles à Paris. Fondateurs de la Compagnie charbonnière de l'Ouest. Président délégué de l'Entreprise de travaux publics de l'Ouest à Nantes :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/ETPO-Nantes.pdf

² Joseph Brichaux (1875-1934) : frère cadet et bras droit de Louis Brichaux. Ingénieur E.C.P.

³ Julien Laurens : agent général des Affréteurs réunis en Algérie.

(Cote de la Bourse et de la banque, 9 janvier 1920)

Capital 3 millions de francs divisé en 6.000 actions de 500 fr., dont 2.800 d apport attribuées à la Société Teddé frères. Siège social à Paris, 75, avenue des Champs-Élysées. Conseil d'administration : MM. Binachon, L. Brichaux, J. Brichaux, Brisson, Laurens, Stem, A. Teddé et R. Teddé. Statuts déposés chez M^e Moyne à Paris. — *Petites Affiches*, 30 décembre 1919.

APPELS DE FONDS
Cie charbonnière du Nord-Africain
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 14 janvier 1920)

Versement du 2^e quart de suite et des 2 derniers quarts avant le 15 février, au Crédit de l'Ouest, 13, boulevard Haussmann, Paris. — *Petites Affiches*, 13 janvier 1920.

Cie charbonnière du Nord-Africain
(*Le Sémaphore algérien*, 31 mars 1920)

Le siège social de la Cie charbonnière du Nord-Africain, qui était précédemment 75, avenue des Champs-Élysées à Paris, a été transféré au 15, de la rue Scribe de la même ville, dans les bureaux de la Société « les Affréteurs réunis ». Les bureaux à Alger sont 2, rue Arago.

MM. Teddé et Brichaut [Brichaux],
de la Compagnie charbonnière de l'Afrique du Nord,
sont dépouillés par les bandits indigènes
(*Le Sémaphore algérien*, 29 octobre 1920)

Mardi soir, MM. Teddé, directeur de la Compagnie charbonnière du Nord-Africain à Alger, et Brichaux, directeur de la même société à Paris, rentraient en automobile d'Oran à Alger.

Vers 7 heures, alors qu'ils se trouvaient à environ quatre kilomètres de Saint-Denis-du-Sig, une panne les obligea à s'arrêter. Le chauffeur se mit aussi lot en devoir de réparer, mais il dut y renoncer, la réparation à effectuer étant très importante et l'état du moteur nécessitant un long travail.

Confiant la garde de la voiture au chauffeur et à un jeune indigène qu'ils avaient recruté à Oran, MM. Teddé et Brichaux résolurent de gagner Saint-Denis-du-Sig à pied afin d'y passer la nuit.

Ainsi fut fait, et les deux voyageurs, chargés de leur valise, prirent la route qu'ils parcoururent sans que rien ne les inquiétât pendant environ deux kilomètres.

Arrivés à environ 1.500 mètres du village, ils virent soudain apparaître, un à un, six individus dont la face était voilée, qui s'alignèrent sur le bord de la route.

Les deux voyageurs eurent tôt fait de suspecter les intentions de ces indigènes, et comme ils poursuivaient leur chemin, ceux-ci les entourèrent et les mirent en demeure de leur livrer leur argent, les menaçant de quatre fusils et d'un pistolet dont ils étaient armés.

MM. Teddé et Brichaux, dépourvus de tout moyen de défense, ne purent opposer aucune résistance et durent se laisser dépouiller, le premier d'environ 2.300 francs, le second d'une somme de 600 francs.

Puis, après avoir constaté que les valises de leurs victimes ne contenaient pas d'argent, les malfaiteurs gagnèrent tranquillement la campagne.

Arrivés à Saint-Denis-du-Sig, MM. Teddé et Brichaux ne purent que porter plainte contre ces malfaiteurs indigènes ; ils ont cependant signalé à la maréchaussée un détail intéressant qui pourra aider la justice dans ses recherches.

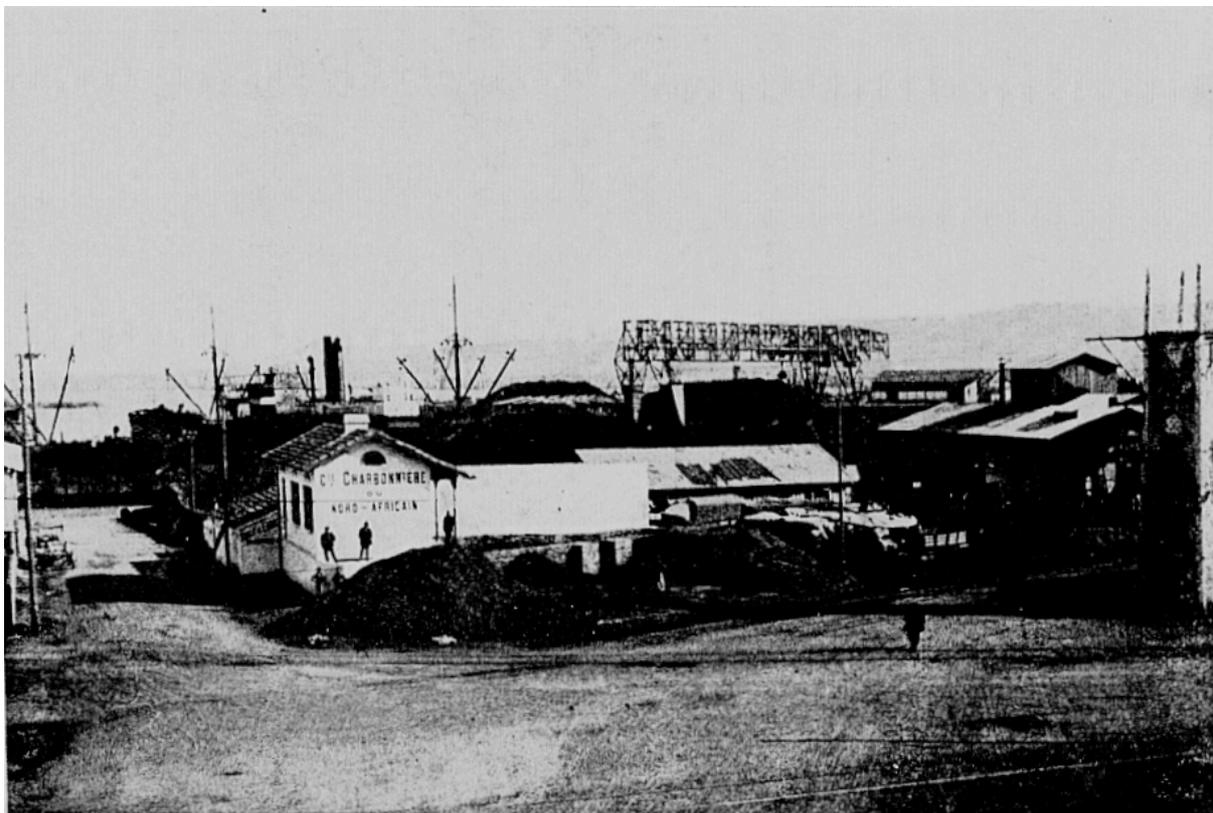
Trois quarts d'heure avant qu'ils quittassent l'automobile, les voyageurs avaient fait la rencontre d'un indigène conduisant un camion chargé de paille. Or, quand ils entrèrent dans le village, après avoir été dépouillés par les six malfaiteurs, le camionneur détela à peine.

Quoi qu'il en soit, la gendarmerie de Saint-Denis-du-Sig, saisie de l'affaire, est déjà en campagne et il n'est pas douteux qu'elle réussisse, avant peu, à mettre la main sur ces audacieux détrousseurs.

Nous sommes heureux que MM. Teddé et Brichaux s'en soient tirés à ce compte — relativement appréciable quand on songe au danger qu'ils ont encouru — et nous leur présentons nos sympathies.

Et voilà un nouvel acte de banditisme que nous signalons aux autorités compétentes supérieures avec l'espoir que des mesures énergiques seront prises au plus tôt pour prévenir des faits aussi déplorables. — L. S.

Compagnie charbonnière du Nord-Africain (C. C. N. A.)
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 26 février et 2 avril 1921)



Usine de la Compagnie charbonnière (vue générale)

Nous voici arrivés devant l'usine de la Compagnie charbonnière du Nord-Africain (C. N. A.). C'est une superbe installation industrielle que nous demandons immédiatement à visiter. Cette faveur nous est accordée de la meilleure grâce.

Tout en parcourant ces vastes établissements où règne une activité saine, ardente, au milieu d'un ordre parfait, nous recueillons, sur la Compagnie qui les contrôle, les utiles renseignements ci-après :

Cette société est de création récente.

Elle a racheté, de manière à les englober sous une direction unique et à les faire bénéficier des avantages qui résultent toujours d'une unité de conduite, les anciens établissements Teddé frères, de Bône, de Philippeville, Bougie et Alger.

Elle n'a pas tardé ainsi à étendre, dans des proportions considérables, son champ d'action.

À Alger, une nouvelle usine, munie de tous les perfectionnements modernes, a été créée pour la fabrication des agglomérés de houille, plus spécialement des briquettes.

Le gros avantage qu'offre cette industrie aux consommateurs est qu'elle peut fabriquer des produits correspondant à chaque type de chaudière : flambants pour les petits foyers, demi-gros pour les plus gros et à cendres infusibles pour les locomotives et les navires.

Cette heureuse innovation a été vivement appréciée des usagers à qui ce perfectionnement a permis de s'affranchir d'une lourde sujétion tout en encourageant une entreprise foncièrement algérienne.

La Compagnie charbonnière du Nord-Africain fournit également toutes espèces de charbons industriels et est en mesure, tant au point de vue des qualités que des quantités, de faire face à toutes les demandes quelles qu'elles soient.

Devant une pareille organisation, les grandes compagnies de chemins de fer n'ont pas hésité à s'adresser à elle pour leurs fournitures de briquettes et de charbons en roches.

Le siège social de la C. N. N. A. est situé 15, rue Scribe, dans les bureaux de la Société Les Affréteurs réunis.

Le président du conseil d'administration est M. Jean Stern, dont le nom est désormais intimement lié à l'histoire de la prospérité de la Colonie.

L'usine et les bureaux de la Compagnie charbonnière.

Le siège d'exploitation a été fixé 2, rue Arago, à Alger, et placé sous la direction de MM. Julien Laurens et Albert Teddé, administrateurs délégués.

Cependant notre visite continue.

Nous passons devant les malaxeurs puissants, les chaînes aux godets énormes, les chaudières imposantes d'où fusent des jets de vapeur blanche...

Nous admirons le fonctionnement d'une presse à ovoïdes. Plus loin, nous nous arrêtons devant une autre presse d'où sortent de superbes briquettes de dix kilos, dont la marque, déjà célèbre, du reste, est constituée par trois étoiles.

Photo :

Une opération de déchargement de charbon en chaland.

Nous passons ensuite dans des hangars où se trouvent installés des ateliers de criblage : nous y retrouvons toutes les catégories de charbons industriels, charbon de forge, anthracite, etc. On en expurge impitoyablement les impuretés de manière à ne livrer au public que des produits de tout premier ordre.

Nous apprenons que la Compagnie charbonnière du Nord-Africain a créé pour Alger la vente à domicile du charbon de bois et des ovoïdes pour foyers domestiques par grandes et petites quantités.

Elle a organisé, avec une ponctualité et un soin irréprochables, la livraison à domicile, sur tous les points de la ville, notamment du charbon de bois en sacs-papier de cinq kilos comme cela existe déjà à Paris, où ce système jouit d'une très grande faveur.

Cette création répondait à une véritable nécessité étant donné la crise née du prix élevé du gaz ; on peut la qualifier de démocratique dans le sens le plus sain et le plus élevé du terme...

Ajoutons que la C. C. N. A. a ouvert dans les principaux ports algériens, des succursales et des dépôts, dont le nombre, déjà considérable, sera augmenté au fur et à mesure des besoins.

Elle possède, notamment à Bône et à Philippeville, des usines à briquettes. C'est dire qu'elle est à même de fournir tous les charbons industriels dans toute l'Algérie et la Tunisie, puisqu'elle possède des stocks dans chaque port.

*
* *

Non seulement les pertes effroyables causées à notre marine marchande et dont il est permis de révéler aujourd'hui l'étendue désastreuse ont porté à notre capacité de ravitaillement et de transport des coups dont il serait puéril de dénier la gravité, mais encore, en diminuant les quantités de charbon mises à notre disposition et susceptibles d'être amenées dans notre port, elle a porté à notre commerce avec les relâcheurs méditerranéens un préjudice des plus sérieux.

Vingt ans de travail, d'initiatives, de labeur acharné où le commerce local faisant abstraction de tout esprit mesquin de concurrence de firme à firme ou de querelle de personne, était uni en un merveilleux effort, avaient abouti à faire abandonner ou presque Gibraltar et Malte comme ports de relâche au bénéfice d'Alger qui recueillait, à juste titre, le bénéfice de la faveur des capitaines intéressés.

Afin d'intensifier ce mouvement de visite dans nos eaux, il n'est pas de sacrifices qui n'aient été consentis pour ramener à un taux absolument insignifiant les droits que l'on peut et doit percevoir sur les bateaux en opérations de relâche dans notre port.

Une superbe émulation a uni, pour la réussite de ce courant commercial, tous ceux qui sont appelés à un titre quelconque à y collaborer ou à en intensifier le mouvement.

Il faut reconnaître que, ces derniers mois, la pénurie de combustibles a remis tout en question : notre fidèle clientèle s'est dispersée au plus grand profit des ports anglais qui, pour être propriété de nos fidèles alliés, n'en sont pas moins de redoutables rivaux au point de vue économique.

Mais les premiers succès remportés dans cette voie montrent que rien n'est définitivement perdu et que nous reprendrons volontiers notre place parmi les premiers ports de relâche méditerranéen.

Et au jour où nous aurons recouvré la situation privilégiée qui nous est due, nous devons nous tourner avec reconnaissance vers des établissements comme la Compagnie charbonnière du Nord-Africain qui, dans une période vraiment malaisée, a mis au service de notre port et de tous ceux de la Colonie, la puissance de ses capitaux, le perfectionnement de ses installations et la haute compétence de ses directeurs.

Photos :

Une réception de charbon.

Une des phases de déchargement sur chaland.

Un vapeur charbonnier débarquant, sa cargaison.

Déchargement de charbon à quai.

Informations maritimes
Une succursale des Affréteurs réunis à Constantine
(*Le Sémaphore algérien*, 24 août 1921)

La Société Les Affréteurs réunis, toujours à l'affût de nouvelles améliorations à apporter dans ses services, pour la plus grande commodité du commerce, vient de confier à M. H. Germon, le soin d'installer une succursale à Constantine.

M. H. Germon, qui compte de nombreuses sympathies à Constantine, revient d'Oran et Tunis, où il créa des succursales pour le compte de la Compagnie charbonnière du Nord-Africain.

UN ROMAN D'AVENTURES
L'extraordinaire fortune de M. Jean Stern
directeur des Affréteurs réunis

Inculpé d'escroqueries, une ordonnance de mise en liberté provisoire est signée en sa faveur
(*Le Matin*, 2 février 1923)

.....
Jean Stern dirigeait en outre une affaire charbonnière qui fournissait, comme par hasard, les Affréteurs réunis, ce qui lui permettait de prélever à son profit une petite commission de 0 fr. 60 par tonne sur la consommation du combustible des quelque quarante vapeurs de la société.

.....
COMPAGNIE CHARBONNIÈRE DU NORD-AFRICAIN
EN LIQUIDATION AMIABLE
(*L'Écho d'Alger*, 5 juin 1925, p. 6, col. 3)

Messieurs les actionnaires de la société sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le jeudi 25 juin courant, à 9 heures du matin, au domicile du liquidateur M^e Jules CUTTOLI, avoué, 11, rue d'Isly, Alger.

.....
Compagnie charbonnière du Nord-Africain
Société anonyme au capital de 1.380.000 francs
En liquidation amiable

CONVOCATION
à la 3^e assemblée générale extraordinaire
(*L'Écho d'Alger*, 22 mars 1926)

L'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme dite « Compagnie charbonnière du Nord-Africain », en liquidation amiable, qui avait été convoquée pour le lundi, 20 juillet 1925 écoulé, à 9 h. du matin, en 2^e assemblée générale, avec l'ordre du jour ci-après reproduit, n'ayant pu délibérer valablement faute de réunir un nombre d'actionnaires représentant la moitié du capital social, les actionnaires de ladite société, sont convoqués à nouveau en assemblée générale extraordinaire au domicile du liquidateur, M^e Jules CUTTOLI, avoué, 11, rue d'Isly, Alger, pour le lundi 19 avril à 9

heures du matin, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant, qui a fait l'objet des deux assemblées précédentes, convoquées pour les 25 juin et 20 juillet 1925.

ORDRE DU JOUR

Approbation, s'il y a lieu, des comptes de gestion de la liquidation.

Quitus à donner au liquidateur,

Questions diverses.

Le liquidateur amiable :

J. CUTTOLI.
